

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue le 18 décembre 2019 à 19h00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Est absente : la conseillère Francine Carignan

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h00.

2019.12.253

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019
2. Ajustement salarial, selon la structure salariale 2014-2017
3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations
4. Résolution pour fixer les taux d'intérêt et de pénalité pour l'année 2020
5. Résolution pour fixer le taux de la taxe foncière pour 2020
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 212-2019
7. Adoption du projet règlement 212-2019 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux
8. Résolution pour fixer le tarif de la taxe des matières résiduelles pour 2020
9. Adoption des prévisions budgétaires 2020
- Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2019.12.254

2. AJUSTEMENT SALARIAL, SELON LA STRUCTURE SALARIALE 2014-2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'effectuer les ajustements salariaux selon la structure salariale 2014-2017 de Dubé, Services-conseils et de procéder à une augmentation de 2.2% pour l'échelle des salaires à compter du 1er janvier 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.12.255

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que pour d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.12.256

4. RÉOLUTION POUR FIXER LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que pour tout retard, un taux d'intérêt de 7 %, plus un taux de pénalité de 0.5 % par mois (maximum de 5 % par année), pour un total de 12 % maximum pour l'année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.12.257

5. RÉOLUTION POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2020

ATTENDU QUE le taux de taxation est de 0.75¢ du 100\$ d'évaluation en 2020;

IL EST PROPOSÉ la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de fixer le taux de la taxe foncière au même taux que l'année 2019 soit à 0.75¢ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 212-2019

Le conseiller Noël Lanthier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 212-2019 abrogeant le règlement de 204-2018 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

Dépôt du projet de règlement 212-2019 et présentation du projet de règlement 212-2019 séance tenante par le conseiller Noël Lanthier

2019.12.258

7. ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT 212-2019 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 212-2019 abrogeant le règlement 204-2019 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.12.259

8. RÉOLUTION POUR FIXER LE TARIF DE LA TAXE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2020

ATTENDU QU'une partie de la redevance au montant 15 000\$ pour les matières recyclables permettra de maintenir le taux de la taxe sur les matières résiduelles à 149\$ comparativement à 167\$.

IL EST PROPOSÉ la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de fixer le tarif de la taxe d'ordure à 149\$ par unité de logement pour l'année 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.12.260

9. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver les prévisions budgétaires 2020

Revenus

Taxes générales	1 999 000\$	
Tenant lieu de taxes	45 391\$	
Transferts	127 212\$	
Services rendus	30 375\$	
Imposition de droits	105 045\$	
Amendes et pénalités	8 100\$	
Intérêts	7 000\$	
Autres revenus	51 708\$	
Totaux revenus		2 373 831\$
Charges		
Administration	631 293\$	
Sécurité publique	435 226\$	
Transport	798 159\$	
Hygiène du milieu	284 205\$	
Urbanisme	141 046\$	
Loisirs et culture	174 317\$	
Frais de financement	34 591\$	
Total des charges		2 498 837\$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant Conciliation à de fins fiscales		(125 006)\$
Conciliation à des fins fiscales		
Immobilisations		
Amortissement	308 571\$	
Financement		
Remboursement de la dette à long terme	125 265\$	
Affectations		
Activités d'investissement	58 300\$	
Excédent (déficit) de fonctionnement Non affecté		-\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		\$
		0-\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2019.12.261

10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 19 h 38

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.